



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
en charge de l'artisanat

DIRECTION
DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

Punaauia le 7 Mai 2020

COMMUNIQUÉ

Objet : Programme d'aménagement provisoire du site historique et culturel Taputapuātea

Le Gouvernement de la Polynésie française, en concertation avec la population et le Maire de la commune de Taputapuātea, a décidé de mettre en valeur le site historique et culturel Taputapuātea, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2017. L'objectif étant de **permettre à la population et aux visiteurs extérieurs, dont le nombre a dépassé 26 000 en 2019, de le découvrir dans les meilleures conditions d'accueil et d'information.**

C'est ainsi qu'en 2019, l'établissement public Grands Projets de Polynésie (G2P, et ex-TNAD) a été mandaté par le Ministère de la culture pour la réalisation de travaux d'aménagement provisoires, qui permettront de faciliter l'accès au site, en termes d'infrastructures et de circulation piétonne.

Suspendus partiellement du fait des mesures prises par les autorités de l'État et du Pays pour endiguer la pandémie de Covid-19, la poursuite de ces travaux participe à la relance de l'activité économique souhaitée par le Gouvernement après confinement.

Ces travaux provisoires concernent tout d'abord des aménagements extérieurs au site avec :

- L'assainissement pluvial et le drainage de l'aire de stationnement sur la parcelle de Fare 'Ofe, par la dépose d'une couche gravillonnaire ;
- Le défrichage et la mise en valeur de l'éperon rocheux qui marque en falaise l'entrée dans le site sacré ;
- L'aménagement de la circulation piétonne le long de la voirie, entre Fare 'Ofe et le cœur du bien, avec un balisage en pierre volcanique et *'auti* pour empêcher le stationnement des véhicules en bord de route et la mise en place de passerelles piétonnes sur les exutoires pluviaux ;
- Le réengraissement de la plage de Hitiraro, non préservée du ruissellement pluvial et de l'érosion.

Au sein du cœur du bien lui-même, les opérations sont réduites à des actions de surface non-impactantes et conformes aux recommandations de l'UNESCO. Conçues pour ne porter aucunement atteinte aux vestiges, au sol et au sous-sol archéologique et à l'esprit des lieux, ces opérations concernent :

- L'aménagement d'un cheminement piétonnier formant une boucle de l'entrée du site jusqu'à Tupa'i 'Ōfa'i en grave corallienne (*iri'iri*), afin de marquer clairement le cheminement souhaité et d'éviter les déambulations sauvages, tout en améliorant la circulation des personnes à mobilité réduite ;
- La pose de marques en pierre pour les audio-guides ;
- La mise en place de bancs favorisant un moment de repos et de quiétude ;
- La réorganisation des panneaux existants, afin d'améliorer la signalétique du site.

Ces travaux n'ont pas vocation à être définitifs. Cependant, leur réalisation est une étape indispensable vers la mise en place d'aménagements de plus grande envergure, lesquels seront soumis au préalable à l'avis du Comité de gestion du site.

Aussi, **la population est conviée à une réunion publique qui se tiendra le mardi 19 mai 2020, à partir de 8 h 30, à la mairie annexe d'Ōpōa**. Elle sera ensuite invitée à se rendre sur le Tahua-Marae Taputapuātea i Ōpōa afin de constater les travaux en cours de réalisation et ce, dans le respect des gestes barrières imposés par la situation sanitaire actuelle.

Les agents de la Subdivision de la Direction de la culture et du patrimoine basée à Ōpōa se tiennent à la disposition de la population et des usagers du site culturel Taputapuātea afin de répondre à vos questions.